

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON
FONDÉE EN 1822

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1937.

Secrétaire général : M. le Dr BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	France et Colonies Françaises.	25	francs
	Étranger	50	—
<hr/>			
2.148 Membres	<i>MULTA PAUCIS</i>	Chèques postaux c/c Lyon, 101-98	

PARTIE ADMINISTRATIVE

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

But et composition de l'association.

ARTICLE 1. — L'Association dite SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON, fondée en 1822, a pour but de développer le goût et de favoriser l'étude des Sciences naturelles.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Lyon.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont : ses Séances, ses Conférences, ses Excursions, ses Expositions, ses Publications et sa Bibliothèque.

ART. 3. — L'Association se compose de membres ordinaires et de membres honoraires. Les personnes morales (Bibliothèques, Laboratoires, Sociétés savantes, etc.) peuvent être membre de l'Association. Pour être membre, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle est de¹ :

1. Le texte de ces statuts est publié ici tel qu'il avait été établi pour la demande de reconnaissance d'utilité publique et tel qu'il a été approuvé par le Ministère. Mais depuis, une délibération de l'Assemblée générale a décidé de porter le taux de la cotisation aux chiffres suivants dès maintenant en vigueur :

25 fr.	pour les membres ordinaires	résidant	en	France.
50 fr.	—	—	—	honoraires résidant —
50 fr.	—	—	—	ordinaires — à l'étranger.
100 fr.	—	—	—	honoraires — —

La cotisation peut être rachetée en versant une somme égale à 12 fois le montant de la cotisation annuelle minimum de la catégorie à laquelle appartient le membre, soit donc :

300 fr.	pour les membres ordinaires	résidant	en	France.
600 fr.	—	—	—	honoraires — —
600 fr.	—	—	—	ordinaires — à l'étranger.
1.200 fr.	—	—	—	honoraires — —

ART. 24. — Les règlements intérieurs préparés par le Conseil d'Administration et adoptés par l'Assemblée générale doivent être soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et adressés au Ministre de l'Éducation Nationale.

Certifié sincère et véritable :

Vu pour être annexé au décret du 9 août 1937.

Pour le Ministre de l'Intérieur,

Le Directeur du Contrôle et de la Comptabilité.

Signé : VILAR.

Pour ampliation :

Le Chef du 8^e Bureau

De la D^{on} du P^{si} et de l'Ad^{on} G^{le}.

Les deux délégués nommés par l'Assemblée générale.

M. JOSSERAND.

D^r BONNAMOUR.

ORDRES DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mardi 11 Janvier, à 20 h. 30.

1^o *Vote sur l'admission de :*

M. Boursin (Charles), Laboratoire d'Entomologie, 45 bis, rue de Buffon, Paris V^e (*Lépidoptères : Agrotidae, Noctuidae, Trifinae paléarctiques*), parrains M. Testout et D^r Bonnamour. — M. Guiland (Xavier), 7, rue des Moulins, Roanne (Loire), (*Coléoptères*), parrains MM. Bertrand et Boulan. — Botanisch Museum en Herbarium van de Rijksuniversiteit, Utrecht, Lange Nieuwstraat, 106, Pays-Eas, parrains MM. Pouchet et D^r Bonnamour. — M. Lacour-Perret (Albert), 42, rue Michel-Servet, Villeurbanne (Rhône), parrains MM. Niolle et Pouchet.

2^o Nomination du bureau.

3^o Budget prévisionnel pour 1938.

4^o Rapport du Secrétaire général pour 1938.

5^o Questions diverses.

SECTION D'ANTHROPOLOGIE, DE BIOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE GÉNÉRALE

Séance du Samedi 9 Janvier, à 17 heures.

1^o Installation du bureau.

2^o MM. MAZENOT et GROU. — Les tourbières de la région de la Verpillière (Isère) ; étude stratigraphique et paléontologique.

3^o Questions diverses.

SECTION BOTANIQUE

Séance du 10 Janvier, à 20 h. 15.

- 1° Installation du bureau.
 - 2° M. MERIT. — Sur *Onosma stellulatum* et *Abutilon Avicennæ*.
 - 3° M. PABOT. — Aperçu général sur le dynamisme des associations végétales sur les gravières.
 - 4° MM. NETIEN et QUANTIN. — Variations journalières de la température dans quelques touffes de plantes alpines au-dessus de 2.000 mètres.
-

SECTION MYCOLOGIQUE

Séance du Lundi 17 Janvier, à 20 heures.

- 1° Installation du bureau.
 - 2° M. POUCHET. — Peut-on contracter la fièvre aphteuse en mangeant des champignons sur un territoire où sévit cette maladie ?
 - 3° Questions diverses.
 - 4° Présentation de champignons frais.
-

SECTION ENTOMOLOGIQUE

Séance du Mercredi 19 Janvier, à 20 h. 30.

- 1° Installation du bureau.
 - 2° Désignation d'un délégué pour le Congrès d'entomologie de Berlin (Août 1918).
 - 3° M. LE COARER. — Suite de l'étude des Coléoptères de la plaine de Eièvre-Valloire (Isère). — Staphylinidae.
 - 4° M. BOUDET. — Présentation d'une biologie des Guêpes (*Vespa*) de la région.
 - 5° D^r BONNAMOUR. — Présentation de *Ceutorrhynchus Fairmairei* Bris. ; sa distribution géographique.
-

DISTINCTIONS

Nous avons appris avec plaisir la nomination comme chevalier de la Légion d'honneur, de notre collègue M. ALLEMAND-MARTIN, ancien président de notre Société, secrétaire actuel de notre Conseil d'Administration. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT

MES CHERS COLLÈGUES,

L'année 1937 a été marquée par deux faits qui, dans la vie de notre Société, ont une importance suffisante pour que j'y insiste dans ce rapport.

1° Nous avons été reconnus d'utilité publique ! Les démarches longues et ennuyeuses entreprises par votre Conseil d'Administration il y a plus de deux ans ont fini par aboutir et nous devons nous en réjouir vivement.